

## DEMANDE DE CERTIFICAT DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DANS LE CADRE D'UNE VENTE

Dans le cas où un certificat de raccordement aurait déjà été établi par le service assainissement, une copie de celui-ci sera transmise au propriétaire à titre gracieux.

### 1- IDENTITE DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage à prendre en charge les frais du contrôle demandé.

Le rapport de visite sera adressé au demandeur après réalisation du contrôle. Le titre exécutoire correspondant au tarif de cette prestation sera émis par la trésorerie publique de Thonon-les-Bains directement au demandeur après le contrôle.

#### Vous êtes un particulier :

Madame  Monsieur

NOM : ..... PRENOM : .....

Date et lieu de naissance : DATE (jj/mm/aa) : ..... PAYS : .....

DEPARTEMENT : ..... COMMUNE : .....

#### Vous êtes une personne morale :

DENOMINATION : ..... RAISON SOCIALE : .....

N° SIRET : ..... CODE APE : .....

Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur

NOM : ..... PRENOM : .....

Agissant en qualité de.....

Pour le compte de (Nom du propriétaire du bien à vendre).....

#### Adresse de facturation :

N° ET NOM DE RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

ADRESSE MAIL : .....

#### Office notarial en charge de la vente (si différent du demandeur):

NOM : ..... REFERENCE DU DOSSIER : .....

Identité de l'acheteur:  Madame  Monsieur

NOM : ..... PRENOM : .....

### 2- ADRESSE DU BIEN A CONTRÔLER

TYPE DE LOGEMENT :  Habitation individuelle  Logement collectif  Autres : ..... Nombre de logements : .....

N° ET NOM DE RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

REFERENCES CADASTRALES : .....

Pièces à joindre à la demande:  Un plan de situation,  
 Un plan masse à l'échelle 1/500<sup>ème</sup>

### 3- COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR LA PRISE DE RENDEZ-VOUS

NOM : ..... PRENOM : .....

TELEPHONE FIXE : ..... PORTABLE : .....

ADRESSE MAIL : .....

#### **Important lors du contrôle :**

- tous les regards d'accès aux évacuations d'assainissement situés en domaine privé devront être accessibles et ouverts, ou facilement ouvrables,
- l'alimentation en eau potable de l'habitation ne doit pas être coupée sinon le contrôle ne pourra pas être réalisé.

J'atteste avoir pris connaissance que ce contrôle est payant.

Le tarif de cette prestation est fixé par délibération et est consultable sur le site de Thonon Agglomération (à titre indicatif, pour l'année 2018, ce tarif est de 153.60€ TTC).

Fait à ....., le .....

Signature